

Plateforme d'Observation Sociale DREETS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

<http://pays-de-la-loire.drdiscs.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

Groupe de travail « Pauvreté » Compte-rendu n°6 – 07/12/2022

Participants :

Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté : Anne POSTIC et Salomé Robin (stagiaire)
ANLCI (Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme) : Armelle DELAMPE
Banque Alimentaire : Bernard MÉTAY
Conseil Départemental 44 : Claire MARTIN et Manon SEVENOU
CAF 44 : Charlaïne LE DANTEC
DREETS : Christophe BUZZI, Céline TECHER et Bruno LANGLOIS
Insee : Maëlle FONTAINE et Ophélie KAISER
Pôle Emploi : Vincent RAGOT

Excusés :

Banque de France : Philippe PORCHERET
UDCCAS 44 : Florence CLERGEAU
DREETS : Raphaëlle MARIE et Yann SICAMOIS

Animation/coordination :

DREETS : Elisabeth GALLARD
Compas : Michaël BERNIER

Ordre du jour :

- Tour d'échange autour des effets de conjoncture de chacune des structures ;
- Point sur les indicateurs du tableau de bord.
- Présentation d'une étude sur les NEETS par l'Insee ;
- Recensement des besoins en études pour 2023

Tour d'échange autour des effets de conjoncture de chacune des structures

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie de prévention et de la lutte contre la pauvreté va être remplacée par le Pacte des Solidarités qui sera signé par l'Etat, les collectivités et les réseaux associatifs. Un certain nombre de concertations vont être menées autour de quatre thématiques : la prévention de la pauvreté pour lutter contre les inégalités, l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous (renforcement de l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi), la lutte contre la grande exclusion et l'organisation solidaire de la transition écologique (sur les questions autour de l'inflation, le logement et la mobilité).

D'autres problématiques transverses vont être également questionnées : l'adaptation de politique de lutte contre la pauvreté aux territoires ruraux et d'outre-mer, la rénovation de la contractualisation de l'Etat avec les collectivités locales, la simplification des relations avec les associations, la lutte contre la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté.

Les concertations nationales ont commencé le 28 novembre 2022 sur la grande exclusion et l'accès aux droits et le 9 décembre auront lieu les concertations autour de l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous. Le pacte sera signé en janvier 2023. Il n'y a pas encore de concertations au niveau local pour l'instant.

Au niveau local, les contractualisations avec les départements se sont poursuivies. Avec les crédits de la contractualisation, l'enveloppe a atteint un montant plus de 2,7 millions pour la région Pays de la Loire.

Deux études ont été restituées aux préfets, faites en région, une par la DREAL sur la mobilité solidaire et une autre par le CEREMA sur la mobilité solidaire à vocation d'insertion professionnelle : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/mobilites-solidaires-insertion-professionnelle-etat-lieux>

Un travail est en réflexion avec l'Urssaf sur le covoiturage.

Un travail va peut-être être exploré avec La Banque de France sur la conjoncture économique et les ressentis des chefs d'entreprise dans le social.

Madame Postic quittera son poste le 22 décembre.

Dreets

Le marché public de l'animation de la Plateforme régionale d'Observation sociale est arrivé à terme. Le nouveau marché a été publié sur la plateforme des achats de l'état.

Une étude de l'Insee est sortie récemment sur les déterminants de l'insertion professionnelle des jeunes : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6661596>

L'étude de la Dreets sur les demandeurs éloignés de l'emploi dans la région Pays de la Loire au 3ème trimestre 2021 est disponible : <https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/IMG/pdf>

Le diagnostic territorial du Maine-et-Loire va sortir prochainement sur les forces et faiblesses de ce territoire (économie, emploi, démographie, pauvreté). Ce diagnostic est le 3^{ème} après ceux de la Sarthe et de la Mayenne (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5235163>). Le comité de pilotage (préfecture, Dreets, DDETS, CD44, Insee) du prochain diagnostic sur le département de Loire-Atlantique a été mis en place.

Pôle Emploi

Le contexte est favorable pour tous les publics. C'est un fait nouveau notamment pour les demandeurs d'emploi de longue durée. Une baisse annuelle est constatée sur toutes les populations avec un dépôt d'offres à Pôle Emploi qui est très élevé et des tensions de recrutement toujours à des niveaux très importants. Il y a un plan de mobilisation des viviers sectoriels sur 3 secteurs : HCR (Hôtel Café Restaurant), santé, transport et logistique. Il y a 5 400 jeunes qui ont signé un CEJ - Contrat d'Engagement Jeune – depuis mars. Le plan de mobilisation pour les demandeurs d'emploi de longue durée est toujours d'actualité. Le niveau du taux de chômage reste très faible dans la région. Cependant, le nombre d'intérimaires diminue sur les derniers mois.

Les métiers visés dans le cadre de ces viviers sectoriels "Santé" : Agent des services hospitaliers, les aides-soignants, les infirmiers, les éducateurs spécialisés, les accompagnateurs médico-sociaux et les auxiliaires de vie.

Pôle Emploi travaille sur l'expérimentation France travail pour les bénéficiaires du RSA en début d'année 2023 sur un ou deux territoires.

CAF

En septembre 2022, on compte 65 014 bénéficiaires du RSA dont 4 324 nouveaux bénéficiaires. Depuis l'année 2022, une baisse significative du nombre de bénéficiaires à l'échelle de la région est constatée : 67 000 en janvier contre 65 000 en septembre (plus de 70 000 en 2021). Depuis la fin de l'été, une augmentation des bénéficiaires des minima sociaux est constatée notamment dans nos lieux d'accueil.

Les demandes d'aides financières individuelles peuvent être comptabilisées et elles pourront être présentées dans un prochain groupe de travail. Elles devront être consolidées à l'échelle de la région en amont (attention : les aides peuvent être différentes en fonction des départements).

Conseil Départemental de Loire-Atlantique

Le nombre de bénéficiaires du RSA est revenu à son niveau d'avant covid. La hausse du nombre de bénéficiaires du RSA en septembre est constatée chaque année.

Les demandes d'aides financières sont stables au département. Les demandes concernant le logement sur les espaces de solidarité ont augmenté de 14% entre 2020 et 2021 à cause de l'augmentation entre l'offre et la demande qui ne cesse de s'accroître notamment à Nantes.

Les indicateurs lien social santé ont augmenté de 20% ce qui représente une hausse des personnes isolées avec une santé qui se dégrade car elles n'ont pas accès aux soins (en recherche d'un médecin traitant, pas de place pour avoir recours à des soins psychologiques).

Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des espaces départementaux des solidarités (EDS) sont saturés face à l'augmentation des publics étrangers. Ces derniers sont fragilisés par la dématérialisation des démarches (titre de séjours).

Les dossiers des femmes victimes de violence accompagnées par les espaces de solidarité sont de plus en plus complexes.

Le nombre de personnes âgées sur certains territoires a augmenté notamment sur des problématiques d'accès aux soins, d'isolement et de mobilité.

Une étude de l'Observatoire du département est sortie en septembre - Des parcours au RSA modifiés par la pandémie de COVID : https://observatoire.loire-atlantique.fr/upload/docs/application/pdf/2022-10/reperes59_rsa_2022.pdf

Pendant la crise du Covid, l'augmentation des bénéficiaires du RSA est surtout dû au blocage des sorties du dispositif.

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est toujours élevé malgré le contexte actuel (baisse du nombre de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires du RSA).

Banque alimentaire

Comme pour les bénéficiaires du RSA, l'infléchissement des effectifs est noté au cours de l'année 2022 pour les bénéficiaires des aides alimentaires sur les Pays de la Loire pour le réseau des banques alimentaires. La typologie des bénéficiaires n'apparaît pas trop évolutive depuis la crise covid. Sur la Roche-sur-Yon, il y aurait un besoin de relever les niveaux de droits d'accès à l'aide alimentaire. En effet, cette observation vient à l'encontre des constatations des autres réseaux caritatifs qui expriment des fortes augmentations de leurs bénéficiaires.

DREETS (Emploi)

Le nombre d'intérimaires s'est maintenu à un pallier élevé mais amorce actuellement une baisse. Il existe des interrogations sur son évolution. En 2022, le secteur de la construction emploie moins d'intérimaires mais il emploie davantage de travailleurs permanents. Une baisse du nombre d'intérimaires est constatée dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, avec les difficultés liées à l'absence des matières premières et à la grippe aviaire, et dans le secteur de la construction automobile qui va avoir besoin d'un niveau de main d'œuvre de moins en moins élevé avec le développement des véhicules électriques.

Le nombre de salariés indemnisés au titre de l'activité partielle est marqué par une forte diminution au cours de l'année. Le recours à l'activité partielle est faible sauf dans le secteur de l'industrie agroalimentaire (absence des matières premières et grippe aviaire).

DREETS (Hébergement - Logement)

Une forte augmentation du nombre de places depuis deux ans est constatée (+48,3%). Cette progression est surtout due aux places d'hôtel qui ont augmenté de 200% sur cette période. Les places en logement adapté ont également augmenté de +34,4% en deux ans. Pour autant, les demandes non pourvues continuent à augmenter. Sur la région, en 2021 pour 69 000 demandes d'hébergement logement, seules 24 000 ont pu être pourvues.

Insee

La prochaine note économique sortira mis janvier.

Le tableau de bord économique et social est désormais disponible sur le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/information/6673733>

Ce tableau produit depuis le covid va être pérennisé.

Des dossiers plus structurels sont parus comme le dossier du Maine-et-Loire qui va apparaître bientôt.

Une étude de l'Insee est sortie récemment sur les déterminants de l'insertion professionnelle des jeunes : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6661596>

Dans cette étude, l'importance du diplôme est mise en avant pour permettre l'insertion économique des jeunes. D'autres déterminants sont montrés également comme la parentalité, le handicap ou la nationalité. Cette étude pourra être présentée lors d'un prochain groupe de travail.

Deux études sur l'illectronisme sont parues, une sur les déterminants : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6653442>

et une autre sur les différences territoriales : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6670824>

Un dossier sur la parentalité et les inégalités hommes-femmes est parue avec des angles sur les conditions d'emploi et la pauvreté :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6541377>

Compas

Une étude sur l'ubérisation des quartiers populaires est parue : <http://www.lecompas.fr/luberisation-des-quartiers-populaire/>

La part des personnes travaillant pour des plateformes numériques, ayant un statut d'auto-entrepreneur (livreurs en deux-roues, chauffeurs VTC), est importante dans les quartiers de la politique de la ville : 24% d'entre eux résident dans un quartier prioritaire en France métropolitaine. Deux quartiers prioritaires de la région, le Sillon de Bretagne à Nantes et Savary à Angers, regroupent un fort taux de ces travailleurs sur leurs territoires. D'une manière générale, c'est dans les quartiers les plus marqués par des fragilités économiques (pauvreté, inactivité, chômage, travail à temps partiel) qu'il y a le plus de livreurs. Au même titre que le taux de pauvreté, la part d'immigrés dans la population du quartier est associée à une plus forte présence de livreurs parmi les travailleurs. Ce résultat pose la question des emplois accessibles aux immigrés dans ces quartiers et donc indirectement celle des discriminations sur le marché du travail.

Une étude sur la fracture numérique est également parue : <http://www.lecompas.fr/doc/CompaszOOm26-29Sept2022.pdf>

Le Compas a développé une approche sous forme d'indices de fragilité permettant de repérer à la fois les fragilités numériques les plus prédominantes dans un territoire donné mais aussi les risques induits en matière d'accès aux droits.

Trois dimensions peuvent être notamment mises en évidence dans le cadre de la fracture numérique :

1 - L'acquisition du matériel qui est complexe lorsqu'on n'a pas les ressources, ou quand on est en situation de précarité ou même en rupture sociale, ou encore sans domicile.

2 – L'accès aux réseaux parfois impossible du fait du coût mensuel d'une « box » qui ne peut s'intégrer dans des budgets faibles. De même pour des forfaits data de

smartphone qui sont parfois totalement dépassés (30€ mensuel pour 500 MO) mais aussi du fait des zones blanches encore présentes.

3 – L'illectronisme qui touche à la fois les anciens mais aussi des jeunes qui peuvent avoir de grandes difficultés face à l'écrit « institutionnel » et donc ne pas pouvoir faire valoir leurs droits.

Début 2023, le Compas sortira une étude sur la précarité énergétique avec des indicateurs synthétiques et des baromètres pour l'observation de la précarité énergétique sur les territoires.

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

Une enquête de l'INSEE est en cours de renouvellement en ce moment au niveau national, les résultats seront disponibles fin 2023. Cette étude permet d'estimer 140 000 personnes en situation d'illettrisme (ce sont des personnes qui parlent le français mais ne le maîtrisent pas : écrit, calcul et numérique) dans la région, ce chiffre est basé sur la donnée nationale de 7% des 18-65 ans ayant été scolarisés en France. Parmi ces personnes, 53% ont plus de 45 ans, 60,5% sont des hommes, 48,5% vivent en zone rurale, 20% des bénéficiaires du RSA sont en situation d'illettrisme, 10% des habitants des quartiers de la politique de la ville, 10% des demandeurs d'emploi et 6% des salariés sont concernés (cette part est variable en fonction des secteurs d'activité : les secteurs de l'agro-alimentaire, de la propreté et de l'industrie sont plus fortement impactés).

Un diagnostic plus qualitatif va être établi prochainement. Il va recenser toutes les actions qui contribuent à la lutte et la prévention contre l'illettrisme. Il va dresser la liste des besoins de façon à structurer des axes de travail pertinents avec le territoire.

Banque de France

Dépôt de dossiers de surendettement :

- Baisse de 10% en début d'année par rapport à 2021, stabilisée à -8,4% à ce jour,
- Taux de dossiers irrecevables entre 5 et 6% selon les commissions,
- Motifs d'irrecevabilité : 50% pour une inscription au RCS donc inéligible, 30% pour absence de surendettement et 20% pour absence de bonne foi,
- Les rétablissements personnels sans liquidation judiciaire (effacement total de dettes sauf dettes exclues type amendes et pensions alimentaires) représentent 33% des dépôts et 39% des dossiers recevables.
- Actuellement pas de signes annonciateurs d'une remontée des dépôts,
- Les forfaits utilisés pour le calcul de la capacité de remboursement seront revus comme chaque année en février, lors des réunions plénières.

Accueil du public :

- Baisse de la fréquentation aux guichets,
- En contrepartie, forte sollicitation au niveau du téléphone (nouveau numéro unique 34 14 non surtaxé, campagne de communication en cours dans les médias),
- Accueil multicanaux : également des sollicitations par web et courriel.

Prévention du surendettement :

- Actions d'éducation financière auprès de différents publics
 - o Enseignants,
 - o Jeunes en direct : collèges, lycées, missions locales, participation au SNU,
 - o Futurs entrepreneurs,
 - o Supports jeux « Mes questions d'argent » et « Aventure Entrepreneur »,
 - o Portails internet www.mesquestionsdargent.fr et www.mesquestionsdentrepeneur.fr
 - o Présentation de la procédure de surendettement aux travailleurs sociaux et réunion régionale des PCB Points Conseil Budget le 2 décembre 2022.

Point sur les indicateurs du tableau de bord

Suite à la dernière réunion, le tableau de bord a été mis à jour avec les données transmises par les partenaires. Ce tableau de bord est disponible sur l'espace privé de « la vie de la plateforme » du site de la POS :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/tableau-de-bord-des-indicateurs-de-la-pauvrete-decembre-2022/>

Données mises à jour dans le tableau de bord :

- Données de Pôle Emploi de septembre 2022 et l'évolution depuis septembre 2019,
- Données de la CAF de septembre 2022 et l'évolution depuis septembre 2019,
- Données du Département de Loire-Atlantique 2021 (elles remplacent les anciennes données non exhaustives, ne comprenant pas Nantes Métropole),
- Données du Département du Maine-et-Loire 2021,
- Données Emploi de la Dreets d'août 2022 et l'évolution depuis août 2021,
- Données Hébergement/Logement de la Dreets 2021,
- Données de la Drees de septembre 2022 et l'évolution depuis 2019.

Remarque :

Nous sommes toujours dans l'attente des données sur les nouveaux ménages bénéficiaires du RSA en fonction des situations familiales et économiques antérieures. Il faudra interroger la CAF pour savoir si nous gardons ces indicateurs dans le tableau de bord.

Le taux des NEETS régional de 2020 calculé par Eurostat a été ajouté. Celui de 2021 n'est pas stabilisé (ruptures de série dans les données). Les taux départementaux ne sont pas disponibles.

Les données transmises par les différents partenaires sont également disponibles sur l'espace privé :

Banque de France : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/statistiques-dactivite-des-commissions-de-surendettement-des-pays-de-la-loire-en-2021-et-2022-de-janvier-a-octobre-de-la-banque-de-france/>

CAF : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/denombrement-des-beneficiaires-du-rsa-de-janvier-2019-a-septembre-2022/>

DREES : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/drees-donnees-mensuelles-sur-les-prestations-de-solidarite/>

Pôle Emploi : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/elements-statistiques-concernant-les-donnees-relatives-au-marche-du-travail-en-septembre-2022/>

Présentation d'une étude sur les NEETS par l'Insee

L'étude de l'Insee est disponible sur son site : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5899341>

L'étude est parue en décembre 2021, c'est la première fois que l'Insee a publié sur cette population. Cela nécessite quelques précautions sur l'utilisation des données. NEET est l'acronyme anglais de neither in employment nor in education or training. La définition des NEET est partagée au niveau européen et est liée à la question de l'insertion professionnelle et de l'éloignement de certains jeunes de l'emploi et de la formation. Les enjeux sont d'attirer l'attention sur les risques d'exclusion et de créer des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : Garantie Jeunes, devenu Contrat d'Engagement jeune (CEJ) en mars 2022, mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales.

Chaque pays de l'UE mobilise son enquête « Labour Force Survey ». Pour la France, c'est l'enquête LFS=enquête Emploi en continu (ECC). Tous ces résultats sont diffusés sur le site d'Eurostat où on trouve des résultats infra-nationaux. En 2019, dans les Pays de la Loire, 4000 jeunes de 15 à 29 ans ont été enquêtés dont 400 NEET, plus de 600 000 individus sont âgés de 15 à 29 ans dans la région. La part de NEET est estimée avec l'intervalle de confiance suivant : 10,8% avec un intervalle de + ou -1,5%*.

Pour comparer la part de NEET de deux territoires, il faudrait s'assurer que les intervalles de confiance des résultats ne se chevauchent pas. Les données Eurostat sont diffusées sans intervalle de confiance, il est donc fortement déconseillé de les comparer au niveau région et de les analyser en évolution récente, du fait d'une rupture de série en 2021.

La source du recensement de la population a été également exploitée pour caractériser les jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi ni inscrit en établissement d'enseignement.

Dans l'enquête emploi, on peut diffuser le nombre et la part de NEET, leur répartition par sexe et par âge quinquennal. Par contre, on ne pas diffuser la répartition entre chômeurs, ceux qui sont dans le halo autour du chômage et ceux qui ne souhaitent pas travailler. On ne peut pas diffuser plus fin que la région.

Dans le recensement de la population, les variables sexe, âge, mode de cohabitation, recherche d'emploi... sont exploitables au niveau régional et infra-régional. Par contre les questions sont différentes de celles de l'enquête Emploi, les variables ne sont pas comparables avec la publication nationale.

Quelques résultats de l'étude :

Il y a moins de NEET dans la région qu'en moyenne nationale.

Quatre profils de NEET dans la région ont été identifiés : 16% de sans diplôme éloignés de l'emploi, 20% de chômeurs diplômés du supérieur, 29% de mères isolées ou en couple et 35% de jeunes en difficulté d'insertion professionnelle.

Profil des « sans diplôme éloignés de l'emploi », ceux dont la situation est la plus fragile : 76% sans diplôme, 70% se déclarent inactifs et une majorité vit dans le cadre familial traditionnel.

Profil des « jeunes en difficulté d'insertion professionnelle » qui peinent à trouver leur autonomie : 90% se déclarent chômeurs et vivent encore chez leurs parents et 31% sont en recherche d'emploi depuis un an.

Profil des « mères isolées ou en couple » (5% de mères isolées et 24% en couple parmi les NEET) : sans diplôme ni emploi elles cumulent les risques de pauvreté et de difficultés d'insertion professionnelle. Les mères isolées ont des niveaux de diplôme plus faibles que les mères en couple.

Profil des « chômeurs diplômés du supérieur », probablement NEET de façon temporaire : 69% sont diplômés du supérieur (facilite l'insertion professionnelle) et 81% sont en recherche d'emploi depuis moins d'un an.

*Remarque : il est difficile de commenter en évolution le taux de NEETS calculé par Eurostat à cause des intervalles de confiance. La donnée du taux de NEETS en 2020 est également à prendre avec précaution étant donné les difficultés de mener des enquêtes à bien cette année-là durant la crise sanitaire.

Recensement des besoins en études pour 2023

Le programme de travail du SESE (Service Etudes, Statistiques et Evaluation) de 2023 est en cours d'élaboration avec des échanges avec les DDETS et DDETS-PP pour proposer une offre de service. Le SESE a pour objectif de produire des données, des études et des cartographies sur les champs d'études de la DREETS : emploi, chômage, les conjonctures économiques.

Sur le champ social, une étude va être menée avec l'Insee sur les travailleurs pauvres en Pays de la Loire et en Bretagne (et peut-être en Normandie).

Une cartographie de l'aide alimentaire (tous réseaux confondus) en Vendée a été réalisée. Elle est en cours de validation et de partage auprès des partenaires (UDCCAS, Association des Maires et le Département). De la surabondance alimentaire a été repérée à des endroits alors que des zones blanches ont été repérées à d'autres endroits. Il faudra rapporter ces données à la démographie. Ce qu'il serait important de connaître est la population qui a besoin de cette aide alimentaire notamment celle qui ne se déplace pas pour diverses raisons ou qui ne la demande pas (le non-recours) notamment dans le milieu rural. Les interlocuteurs sociaux (Mairie, CCAS) ont des difficultés à être « visibles » auprès de ces personnes qui sont dans le besoin. L'objectif de cette cartographie étant par la suite d'améliorer la répartition de la distribution de l'aide alimentaire dans le département pour un meilleur service auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Notons que la révision du droit alimentaire va sans doute donner accès à davantage de personnes à l'aide alimentaire. Le but étant de reproduire cette cartographie sur les autres départements de la région.

Les CCAS ont une demande importante de cartographies sur les points de médiation numérique disponibles sur les territoires (associations, structures qui déposent d'un point d'accueil numérique) afin de lutter contre la fracture numérique. L'objectif étant de faciliter l'interconnaissance des acteurs qui aide à l'inclusion numérique.

La question de la précarité énergétique serait importante à exploiter en région.

La situation des familles monoparentales est également un sujet à observer car ce sont les publics les plus touchés par la pauvreté notamment les enfants. Il faudrait approfondir des études sur les conditions de vie de ces familles.